



MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS DU FOOTBALL AVEC CONTACTS 2015 POUR DIFFUSION ET APPLICATION IMMÉDIATE

Les modifications aux règlements, les éclaircissements et les corrections, qui suivent ont été approuvées à la réunion du Comité des règlements du football avec contact, et peuvent être immédiatement distribuées et appliquées. **(Les changements sont signalés en italique et en caractères gras).** Ils seront ajoutés à la prochaine édition imprimée du livre règle prévue en mai 2016.

MODIFICATIONS

RÈGLEMENT 4 SECTION 6 ARTICLE 3 Page 32

Remplacer par :

Un joueur de la même équipe ne peut aider le porteur du ballon à avancer en le tirant, le poussant ou en fonçant sur lui.

Pénalité : équipe A 1,2E –P5 ER, 3E TG – P5 PBT, 3E TNG – PB PBM

équipe B – P5 PBT

Raison :

Être constant avec le règlement. Le règlement indiquait seulement que l'Équipe A (à l'attaque) n'avait pas le droit de faire de tels blocs. Pourquoi, selon le règlement, l'Équipe B pourrait alors pousser, charger ou assister le porteur de ballon de l'Équipe B lors d'un retour de botté de dégagement, interception, échappée?

RÈGLEMENT 5 SECTION 2 ARTICLE 3C Page 12

Remplacer par

C) ***Le ballon ne peut sortir de volée des limites de la zone de but sans qu'un joueur ne l'ait touché Si cela arrive, le ballon est déclaré mort et l'équipe B le remettra en jeu n'importe où, sur ou entre les traits de mise en jeu, à sa ligne de 20 verges (20 mètres) aucune option.***

Raison :

Être plus clair. Le comité croit que cela ne devrait pas être une pénalité, de plus, nous n'utilisons plus *regulation* et *non-regulation end zones*.

RÈGLEMENT 5 SECTION 4 ARTICLE 2G Page 38

Ajouter

g) Sur tout botté de la ligne de mêlée (à l'exclusion des bottés d'envoi) où le ballon entre dans la zone de but, l'équipe qui reçoit et qui sort légalement le ballon de la zone de but et en garde possession, peut choisir de mettre le ballon en jeu **n'importe où, sur ou entre les traits de mise en jeu** à sa ligne de 20 verges ou au point du ballon mort.

Note : Lorsque le ballon est sorti de la zone de but de façon réglementaire, on considèrera que le PBT est la ligne de B-20 à moins que le ballon ne soit porté au-delà de cette ligne, pour toutes infractions appliquées au PBT.

Raison :

Être constant avec les autres règlements et être plus clair. Tous les autres règlements indique sur ou entre les traits de mise en jeu, celle-ci devrait aussi pour être constant.

RÈGLEMENT 6 SECTION 4 ARTICLE 7A Page 44

Ajouter

Une passe avant est incomplète dans les cas suivants:

a) le ballon touche le sol, un poteau de but, la barre horizontale, un arbitre, **le marqueur de la zone de but**, le marqueur d'essai, un poteau des chaînes, ou sort des limites du terrain, même si un joueur l'a touché auparavant;

Raison :

Être constant avec la logique de la règle. L'année dernière, il a été décidé que les marqueurs de la zone de but étaient considérés à l'intérieur du terrain. Toutefois, il a été laissé de côté que si la passe avant touchait un marqueur et était attrapée par la suite, ce serait une passe complétée ou incomplète.

RÈGLEMENT 7 SECTION 3 ARTICLE 13 Page 52

Remplacer par :

Agripper un adversaire par l'intérieur sous les épaules ou par l'intérieur du collet du maillot ou à l'extérieur du maillot au-dessus des numéros et utiliser cela comme moyen principal pour changer soudainement la direction du porteur de ballon sera jugé comme un geste de rudesse.

Raison :

La sécurité des joueurs. Les effets sur le cou et le dos d'un joueur par un plaquage par l'extérieur des épaulettes au-dessus des numéros est le même que par un plaquage par l'intérieur du collet. Il est donc jugé important d'inclure cela dans la règle afin de protéger les joueurs.

RÈGLEMENT 7 SECTION 3 ARTICLE 16(4) Page 52

Remplacer avec

4. **Un joueur qui tente d'attraper un ballon dans les airs lors d'un botté**

Raison :

Éviter la confusion en incluant tous les types de bottés. La règle actuelle indiquait seulement le retourneur de botté de dégagement, donc, techniquement, la règle ne s'appliquerait pas sur un botté d'envoi ou un placement raté. En incluant tous les bottés, la confusion devrait être évitée.

RAPPEL LE EFECT DE PRENDRE LES CHANGEMENTS CI-DESSOUS CETTE ANNÉE

LE TEXTE SUIVANT A ÉTÉ APPROUVÉ AVEC PLEINE APPLICATION PRENANT EFFET 2015 POUR LAISSER LE TEMPS DE L'ÉQUIPE À ACQUÉRIR L'Equipment CORRECT

RÈGLEMENT 4 SECTION 3 ARTICLE 1 Page 29

Remplacer avec

Les numéros permis vont de 1 à 99 inclusivement. Tous les joueurs de l'équipe A doivent être identifiés par le système de numérotage approuvé suivant:

Receveurs de passe autorisés: **1 à 49, 80 à 99;**

Receveurs de passe non autorisés: **50 à 79.**

Sur n'importe quel jeu à la ligne de mêlée, un nombre illimité de positions peuvent être occupées par des joueurs portant des numéros inappropriés à leur position à condition qu'ils se soient identifiés auprès de l'arbitre en chef comme receveurs de passe autorisés ou non autorisés.

RÈGLEMENT 6 SECTION 4 ARTICLE 4 Page 43

Remplacer avec

Les joueurs suivants sont des receveurs autorisés:

a) les joueurs placés à chaque extrémité de la ligne de mêlée au moment de la mise en jeu et qui portent les numéros **1 à 49 ou 80 à 99;**

b) les joueurs placés nettement derrière la ligne de mêlée au moment de la mise en jeu et qui portent les numéros **1 à 49 ou 80 à 99;**

c) un joueur de l'équipe A portant le numéro **1 à 49 ou 80 à 99** qui est en mouvement vers l'avant à partir du champ- arrière et à l'intérieur d'une verge de la ligne de mêlée quand le ballon est remis en jeu;

d) tous les joueurs de l'équipe B, que la passe soit réglementaire ou non;

e) tous les joueurs de l'équipe A, si le ballon est touché par un joueur de l'équipe B APRÈS que la passe avant ait traversé la ligne de mêlée, ou est touché par un receveur autorisé de l'équipe A (peut toutefois devenir une passe hors-jeu). Une passe avant touchée par un joueur de l'équipe B AVANT d'avoir traversé la ligne de mêlée n'empêche pas que les receveurs autorisés de l'équipe A puissent compléter la passe de façon réglementaire.

RÈGLEMENT 6 SECTION 4 ARTICLE 5 Page 43

Remplacer par :

Les joueurs de l'équipe A qui portent les numéros 50 à 79 inclusivement sont des receveurs non autorisés, quelle que soit leur position sur la ligne ou derrière celle-ci.